

GUIDE APRÈS LA TROISIÈME - Rentrée 2016

Adapté pour les déficients visuels

Contenu

1. Calendrier de l'orientation de la classe de troisième	3
2. Choisir la voie générale ou technologique.....	5
3. La seconde générale et technologique	6
3.1. 8 enseignements obligatoires communs à tous les élèves.....	6
3.2. Enseignements d'exploration.....	7
3.2.1. Choix de 2 enseignements d'exploration.....	7
3.2.2. Choix de 3 enseignements d'exploration.....	9
3.2.3. Choix d'1 enseignement d'exploration	10
3.3. 1 enseignement facultatif.....	10
3.4. 1 accompagnement personnalisé pour tous les élèves	10
3.5. Les enseignements et horaires hebdomadaires en seconde générale et technologique	11
3.5.1. Les enseignements communs obligatoires :	11
3.5.2. Deux enseignements d'exploration :	11
3.5.3. 3 enseignements d'exploration pour les élèves intéressés par les technologies :	12
3.5.4. 1 enseignement d'exploration au choix, pour les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués :	12
3.5.5. Enseignements facultatifs, un au choix parmi :	12
4. Choisir sa série de bac.....	12
4.1. Le bac général	12
4.1.1. Bac économique (E S)	12
4.1.2. Bac Littéraire (L).....	13
4.1.3. Bac scientifique (S)	13
4.2. Le bac technologique	13
4.2.1. Bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (S T A V)	13
4.2.2. Bac sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (S T I 2 D).....	13
4.2.3. Bac sciences et technologies du design et des arts appliqués (S T D 2 A).....	14
4.2.4. Bac sciences et technologies de la santé et du social (S T 2 S).....	14
4.2.5. Bac sciences et technologies de laboratoire (S T L).....	14

4.2.6. Bac sciences et technologies du management et de la gestion (S T M G)	15
4.2.7. Bac sciences et technologies de l'hôtellerie (S T H R)	15
4.2.8. Bac techniques de la musique et de la danse (T M D)	15
5. Choisir la voie professionnelle.....	15
5.1. Le bac professionnel	17
5.2. Le bac professionnel agricole.....	18
5.3. Le certificat d'aptitude professionnelle (agricole).....	18
5.4. Un diplôme professionnel et après ?	19
6. Liste des bacs pro.....	21
7. Vos questions, nos réponses.....	23
8. Les formations après la troisième	25
9. Élèves en situation de handicap	26
Mentions légales	28

1. Calendrier de l'orientation de la classe de troisième

La troisième correspond au premier grand choix d'orientation qui se prépare tout au long de l'année, avec une poursuite d'étude en voie générale et technologique, ou en voie professionnelle ou une entrée en apprentissage.

De septembre à décembre : réflexion et information

Le premier trimestre doit vous permettre de vous informer pour préparer l'après-collège. Utilisez les ressources du C D I sur les formations et les métiers qui vous intéressent. Echangez avec votre professeur principal, le conseiller d'orientation psychologue. Préparez votre stage d'observation en milieu professionnel. Notez les rendez-vous importants de l'année : salons, forums, journées portes ouvertes... Conservez vos recherches sur votre Folios intégré à l'espace numérique de travail et complétez votre Parcours avenir.

De janvier à février : les intentions provisoires

Vous indiquez vos vœux provisoires sur la fiche de dialogue remise par le collège : seconde générale ou technologique ou seconde spécifique, seconde professionnelle (bac pro en 32 ans), première année de C A P ou C A P agricole.

Fiche de dialogue

Encore appelée fiche-navette, fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les souhaits provisoires d'orientation (au deuxième trimestre) et les demandes définitives (au troisième trimestre). Y sont notées également les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document a une valeur juridique.

En mars : les propositions provisoires du conseil de classe

Le conseil de classe formule une proposition provisoire d'orientation.

Cette dernière constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (C O P) en vue d'un choix définitif.

D'avril à mai :

La demande d'orientation

Vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation en complétant la fiche de dialogue.

La demande d'affectation

Vous devrez remplir aussi le dossier de demande d'affectation (établissements souhaités et formations précises demandées).

Dossier de demande d'affectation

À la fin de la troisième, les élèves des établissements publics et, parfois, des établissements privés sous contrat remplissent un dossier d'affectation en ligne. En fonction de sa ou ses demandes d'orientation (seconde générale et techno ; seconde pro...), l'élève indique, pour chacune d'elles, ses vœux : enseignements d'exploration et/ou spécialités professionnelles qu'il souhaite suivre, ainsi que les établissements qu'il voudrait intégrer, par ordre de préférence. Pour les inscriptions en centre de formation d'apprentis, en maison familiale et rurale, c'est l'élève qui contacte directement l'établissement de son choix.

Bien se renseigner auprès du C I O ou du collège.

En juin : la décision d'orientation

À partir du 15 juin, le conseil de classe formule une proposition d'orientation, sur la base de votre (ou vos) demande(s) d'orientation :

- Si elle est conforme à votre demande, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- Si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille ;
- Si le désaccord persiste après cette entrevue, votre famille peut demander un recours (dans un délai de 3 jours suivant la décision) auprès d'une commission d'appel qui décidera.

Appel

En cas de désaccord sur l'orientation définitive prononcée par le principal du collège, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

À savoir : c'est vous et votre famille qui choisissez les enseignements d'exploration et les spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet.

Fin juin début juillet : l'affectation

À partir du premier juillet, vous recevez votre notification d'affectation en lycée.

Dès réception de cette dernière, vous et votre famille devez impérativement procéder à votre inscription dans le lycée indiqué sur le dossier. Sinon, la place sera considérée comme vacante et pourra être attribuée à un autre demandeur.

Notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement le directeur académique des services de l'éducation nationale (D A S E N) vous a attribué une place. L'affectation est informatisée (Affelnet...).

Elle prend en compte 4 éléments : la décision d'orientation du collège ou de la commission d'appel ; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève ; le nombre de places disponibles.

Attention : cette notification n'équivaut pas à une «inscription».

Inscription

Un dossier vous est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre. En général, sont demandés à la famille : le formulaire de demande d'inscription dûment complété ; le certificat de sortie du chef d'établissement d'origine indiquant la décision de fin d'année; les bulletins trimestriels de l'année de troisième ; un justificatif de domicile; des photos d'identité de l'élève. Vous devez impérativement remettre ce dossier au lycée avant de partir en vacances, sous peine de voir la place qui vous a été attribuée proposée à un autre élève.

Entretien personnalisé d'orientation

Tenu dès que possible dans l'année, l'entretien individuel d'orientation vous aide à faire le point sur votre parcours de formation et à examiner les poursuites d'études possibles. C'est un entretien entre votre professeur principal, vous et votre famille, organisé en coopération avec le conseiller d'orientation-psychologue de votre établissement.

Développer le potentiel de chaque élève

Le Parcours avenir généralisé dans tous les établissements de la sixième à la terminale depuis la rentrée 2015 permet à chaque élève de découvrir le monde économique et professionnel, de développer le sens de l'engagement et de l'initiative, d'élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnel pour choisir en connaissance de cause.

Libre choix de l'orientation en fin de troisième

L'expérimentation consistant à permettre aux familles de choisir la voie d'orientation de leur enfant en fin de troisième se poursuit dans certaines académies volontaires. Renseignez-vous auprès de votre collègue pour savoir s'il est concerné.

Handicap

La situation de handicap ouvre le droit à des priorités d'affectation. Faites le point sur vos résultats scolaires et vos possibilités d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue et le médecin scolaire. Visitez les établissements que vous souhaitez intégrer et rencontrez leurs responsables. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet personnalisé de scolarisation.

Pour plus d'informations, www.onisep.fr/handicap

2. Choisir la voie générale ou technologique

Objectif : préparer en 3 ans (seconde, première et terminale), un bac général ou technologique ou un brevet de technicien ouvrant les portes de l'enseignement supérieur mais ne permettant pas l'accès direct à l'emploi.

En seconde générale et technologique : se déterminer pour une série de 1^{re}

La classe de seconde générale et technologique est d'abord une classe de détermination. Son objectif : vous permettre de préparer et préciser vos choix en vue d'une orientation en classe de première générale ou technologique.

Votre emploi du temps comportera une part très importante d'enseignements communs à tous les élèves (80 % du total des enseignements) pour vous donner une culture générale solide. S'y ajoutent 2 enseignements d'exploration au choix (d'une durée de 1 heure 30 à 3 heures chacun) pour préparer, en connaissance de cause, votre choix de série de 1^{re}. Ils vous permettront :

- 1 de découvrir de nouveaux domaines disciplinaires et les activités qui y sont associées
- 2 de vous informer sur les cursus possibles en 1^{re} et en terminale, comme dans l'enseignement supérieur
- 3 de connaître les activités professionnelles auxquelles les domaines peuvent conduire.

À noter : le choix d'enseignements d'exploration ne conditionne l'accès à aucune série de 1^{re}.

L'accès en séries sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (S T R H) et techniques de la musique et de la danse (T M D) se fait à partir d'une seconde spécifique.

En 1^{re} : commencer à «caractériser» ses études

La classe de 1^{re} amorce le processus de spécialisation sans s'enfermer dans des choix figés.

- En première générale : l'emploi du temps est consacré à des enseignements communs à tous les élèves (français, L V 1 et L V 2, maths, enseignement moral et civique...). Ces derniers

représentent une part importante de l'horaire global, ce qui peut faciliter d'éventuels changements de série.

Quant aux enseignements spécifiques à chaque série, ils constituent une première étape vers une spécialisation plus poussée du bac, qui interviendra en terminale, ouvrant sur une formation de l'enseignement supérieur.

- En première technologique : les enseignements généraux (français, langues, histoire-géo, maths, enseignement moral et civique...) permettent de consolider les savoirs fondamentaux en donnant à tous les élèves des repères culturels et historiques. Cela vous permet, si vous le souhaitez, de changer de série ou de voie, en cours ou en fin d'année, sous certaines conditions.

Les différentes formations technologiques sont intitulées sciences et technologies, S T, suivies du domaine couvert : management et gestion (S T M G) ; industrielles et développement durable (S T I 2 D) ; de l'agronomie et du vivant (S T A V) ; de laboratoire (S T L) ; de la santé et du social (S T 2 S) ; du design et des arts appliqués (S T D 2 A) ; de l'hôtellerie et de la restauration (S T H R).

Les séries S T I 2 D et S T L réservent une place importante aux enseignements technologiques transversaux à côté des enseignements spécialisés par domaine. C'est en 1^{re} que vous choisirez une spécialité (parmi 4 en S T I 2 D ; et 2 en S T L). Votre choix n'est pas figé : vous pourrez en changer dans les premiers mois de la classe de première ou de terminale, à condition de motiver votre demande par un projet, et sous réserve de places disponibles dans la nouvelle spécialité.

La série S T M G comporte une première commune à tous les élèves. Les séries S T 2 S et S T D 2 A comportent des enseignements technologiques spécifiques dont le poids horaire est plus faible en première qu'en terminale. Pas de spécialité à choisir dans ces séries, ni dans les séries S T A V et S t H R. Dans toutes les séries, l'emploi du temps privilégie les enseignements technologiques, pour mener à bien des études de cas concrets.

En terminale : préparer ses études supérieures

- En terminale générale : à côté des enseignements communs, les élèves suivent des enseignements spécifiques à leur série. Certains de ces enseignements, appelés «enseignements de spécialité», sont optionnels. Ils permettent une ouverture sur des domaines d'études variés, à l'intérieur de chaque série (droit et grands enjeux du monde contemporain en L ; informatique et sciences du numérique en S ; sciences sociales et politiques en E S, par exemple). Ou ils approfondissent les connaissances dans les disciplines dominantes.

- En terminale technologique : la spécialisation est plus forte dans la perspective d'études supérieures.

En terminale S T M G, il faudra choisir une spécialité parmi les 4 proposées.

3. La seconde générale et technologique

Cette première année de lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, de tester vos goûts et vos aptitudes en découvrant de nouvelles disciplines, avant de poursuivre vers un bac général ou technologique.

A noter : l'offre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs varie selon les établissements.

3.1. 8 enseignements obligatoires communs à tous les élèves

Français

4 grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les 17^e et 20^e siècles) à travers des groupements de textes et des œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

Histoire-géographie

L'histoire des Européens est replacée dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du 19^e siècle. En géographie, le programme (qui propose 4 thèmes) est centré sur les questions de développement durable.

Langues vivantes étrangères (L V 1 et L V 2)

L'organisation en groupes de compétences facilite le travail sur la communication, notamment l'expression orale. Les baladeurs numériques permettent un travail personnalisé et plus autonome.

Mathématiques

Organisées autour de 3 domaines (fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités), les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

Physique-chimie

3 thèmes centraux (la santé ; la pratique du sport ; l'Univers) permettent d'aborder de grandes questions de société et proposent une perspective historique, tout en dispensant des connaissances scientifiques. Une place importante est donnée à la démarche scientifique et à l'approche expérimentale.

Sciences de la vie et de la Terre (S V T)

Les 3 thématiques (la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité d'aujourd'hui se trouve confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes d'argumentation des sciences.

Éducation physique et sportive (E P S)

L'E P S offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle permet à chaque élève de développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, ainsi que d'entretenir sa santé.

Enseignement moral et civique (E M C)

À partir d'études de cas autour de « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination », les élèves sont amenés à identifier et à expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques, à développer leur expression personnelle, leur argumentation et leur sens critique... tout en s'impliquant dans le travail d'équipe.

3.2. Enseignements d'exploration

3.2.1. Choix de 2 enseignements d'exploration

Dont un premier enseignement d'économie au choix parmi :

Sciences économiques et sociales (1 heure 30)

Découvrir les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie à partir de quelques grandes problématiques contemporaines (consommation des ménages, production des entreprises...).

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1 heure 30)

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations...).

Et un second enseignement, différent du premier, au choix parmi :

Biotechnologies (1 heure 30)

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines) (1 heure 30)

Explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine; apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art ; découvrir la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.

Création et innovation technologiques (1 heure 30)

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ; explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, des domaines techniques et des méthodes d'innovation.

Écologie, agronomie, territoire et développement durable (3 heures)

Découvrir un territoire rural ou périurbain, son organisation, ses projets et sa valorisation dans une perspective de durabilité, en s'appuyant sur des cas réels, en lien avec le développement durable. Les cours peuvent avoir lieu en classe et sur le terrain.

Informatique et création numérique (1 heure 30)

Nouveauté 2016

Faire découvrir la science informatique qui se cache derrière les pratiques numériques quotidiennes. Par exemple, à travers l'utilisation et le fonctionnement d'un ordinateur ; le codage des textes des images et des sons ; la programmation ; la communication en réseaux...

Langue vivante 3 étrangère ou régionale (3 heures)

Découvrir une langue nouvelle et une autre culture ; acquérir les bases de la communication orale et écrite, ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues.

Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (3 heures)

Explorer 3 sujets d'étude : l'homme romain/grec, le monde romain/grec, les figures héroïques et mythologiques ; pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

Littérature et société (1 heure 30)

Connaitre les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste; percevoir les interactions entre la littérature, l'histoire et la société ; explorer la diversité des cursus et des activités professionnelles liés aux études littéraires.

Méthodes et pratiques scientifiques (1 heure 30)

Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie ; comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société ; découvrir certains métiers et formations scientifiques.

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

A choisir s'il n'a pas été pris en premier enseignement d'économie.

Santé et social (1 heure 30)

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

Sciences de l'ingénieur (1 heure 30)

Analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable ; découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

Sciences économiques et sociales

Peut être choisi s'il n'a pas été pris en premier enseignement d'économie.

Sciences et laboratoire (1 heure 30)

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire ; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).

3.2.2. Choix de 3 enseignements d'exploration

Les élèves intéressés par les technologies peuvent choisir 3 enseignements d'exploration composés d'un enseignement d'économie (sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) et de 2 enseignements au choix parmi :

Biotechnologies

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies ; aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques ; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

Création et innovation technologiques

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ; explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, des domaines techniques et des méthodes d'innovation.

Informatique et création numérique : Faire découvrir la science informatique qui se cache derrière les pratiques numériques quotidiennes. Par exemple, à travers l'utilisation et le fonctionnement d'un ordinateur ; le codage des textes des images et des sons ; la programmation ; la communication en réseaux...

Santé et social

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale, explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

Sciences de l'ingénieur

Analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable ; découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

Sciences et laboratoire

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).

3.2.3. Choix d'1 enseignement d'exploration

Les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués peuvent choisir un seul enseignement d'exploration au choix parmi :

Arts du cirque (6 heures)

S'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité, acquérir des savoir-faire fondamentaux dans les différentes techniques du cirque, se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant.

Éducation physique et sportive (5 heures)

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques, découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent.

Création et culture design (6 heures)

Acquérir les bases d'une pratique exploratoire et créative du design; appréhender une démarche de conception fondée sur des approches sensibles, plastiques, technologiques, économiques de différentes cultures et époques.

3.3. 1 enseignement facultatif

En seconde générale et technologique, 1 enseignement à choisir parmi : latin ; grec ; L V 3 étrangère ou régionale ; arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; E P S ; ou un atelier artistique (dans certains lycées).

Et pour les élèves en lycées agricoles : hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles ; pratiques professionnelles.

À noter : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

3.4. 1 accompagnement personnalisé pour tous les élèves

Il est destiné à répondre plus étroitement aux besoins des élèves. Il peut comprendre des activités variées, en particulier :

- du travail et du soutien sur les méthodes, pour aider les élèves à s'adapter aux exigences du lycée ;
- de l'approfondissement, pour aborder certaines matières de manière différente, ou certains domaines ;
- de l'aide à l'orientation, pour aider les élèves à construire leur projet de formation.

INFO + : Des stages et un tutorat pour faciliter vos choix d'orientation et de formation

- Pour les élèves qui souhaitent changer de série ou de voie, et après avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté (passage de la voie professionnelle à la voie générale et technologique) ou après avis pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil (passage de

la voie générale et technologique à la voie professionnelle), des stages passerelles peuvent être organisés pour acquérir les compléments d'enseignement indispensables au changement d'orientation. Ces stages concernent en priorité les élèves de première générale et technologique, éventuellement les élèves de seconde, et exceptionnellement les élèves de terminale.

- Pour consolider vos connaissances ou améliorer vos méthodes de travail, vous pouvez suivre un stage de remise à niveau organisé au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.

- Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un tuteur pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et vos choix d'orientation, tout au long de votre scolarité au lycée.

Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de votre établissement.

3.5. Les enseignements et horaires hebdomadaires en seconde générale et technologique

3.5.1. Les enseignements communs obligatoires :

Français : 4 heures

Histoire géographie : 3 heures

L V 1 et L V 2 étrangère ou régionale : 5 heures 30, un enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant de langue

Mathématiques : 4 heures

Physique-chimie : 3 heures

Sciences de la vie et de la Terre : 1 heure 30

E P S : 2 heures

Enseignement moral et civique (E M C) : 0 heure 30 (Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit)

Accompagnement personnalisé : 2 heures

Heures de vie de classe : 10 heures annuelles

3.5.2. Deux enseignements d'exploration :

Un premier enseignement d'exploration au choix parmi :

Sciences économiques et sociales : 1 heure 30

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion : 1 heure 30

Un second enseignement d'exploration différent du premier enseignement retenu, au choix parmi :

Sciences économiques et sociales : 1 heure 30

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion : 1 heure 30

Santé et social : 1 heure 30

Biotechnologies : 1 heure 30

Sciences et laboratoire : 1 heure 30

Littérature et société : 1 heure 30

Sciences de l'ingénieur : 1 heure 30

Méthodes et pratiques scientifiques : 1 heure 30

Création et innovation technologiques : 1 heure 30

Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines : 1 heure 30

Informatique et création numérique : 1 heure 30

Langues et cultures de l'antiquité : latin 3 heures

Langues et cultures de l'antiquité : grec 3 heures

Langues vivante 3 étrangère ou régionale : 3 heures enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant de langue

Écologie, agronomie, territoire et développement durable : 3 heures enseignement uniquement assuré dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole

3.5.3. 3 enseignements d'exploration pour les élèves intéressés par les technologies :

1er enseignement d'exploration au choix parmi :

Sciences économiques et sociales : 1 heure 30

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion : 1 heure 30

Deux enseignements d'exploration au choix parmi :

Santé et social : 1 heure 30

Biotechnologies : 1 heure 30

Sciences et laboratoire : 1 heure 30

Sciences de l'ingénieur : 1 heure 30

Création et innovation technologiques : 1 heure 30

3.5.4. 1 enseignement d'exploration au choix, pour les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués :

E P S : 5 heures. Cet enseignement ne peut se cumuler avec l'enseignement facultatif d'E P S

Arts du cirque : 6 heures

Création et culture design : 6 heures

3.5.5. Enseignements facultatifs, un au choix parmi :

Langues et cultures de l'antiquité : latin 3 heures

Langues et cultures de l'antiquité : grec 3 heures

Langues vivante 3 étrangère ou régionale : 3 heures enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant de langue

Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre 3 heures

E P S : 3 heures

Hippologie et équitation : 3 heures enseignement uniquement assuré dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole

Pratiques sociales et culturelles : 3 heures enseignement uniquement assuré dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole

Pratiques professionnelles : 3 heures enseignement uniquement assuré dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole

Atelier artistique : 72 heures annuelles

4. Choisir sa série de bac

Il existe 3 séries de bacs généraux et 8 séries de bacs technologiques. Quelques éléments de comparaison pour vous aider à choisir la vôtre en connaissance de cause.

4.1. Le bac général

4.1.1. Bac économique (E S)

Enseignements communs

Sciences économiques et sociales, mathématiques, histoire-géo, français, langues vivantes...

Enseignements de spécialité

Économie approfondie, sciences sociales et politiques, maths.

Poursuite d'études

Principalement à l'université en licence de droit-sciences politiques, sociologie, histoire, sciences économiques et gestion, administration économique et sociale (A E S), langues, mais aussi en B T S, D U T, classes prépa, écoles de commerce, de journalisme, écoles spécialisées...

Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, la gestion, la comptabilité, le commerce, la communication, le social...

4.1.2. Bac Littéraire (L)

Enseignements communs

Philosophie, français, littérature, littérature étrangère en langue étrangère, langues vivantes, histoire-géographie...

Enseignements de spécialité

Arts, arts du cirque, droit et grands enjeux du monde contemporain, maths, L V 1 ou L V 2 approfondies, L V 3, latin, grec.

Poursuite d'études

Principalement à l'université en licence de lettres, langues, arts, philosophie, sciences politiques, droit, sociologie, histoire... mais aussi en classes prépa, en écoles de commerce, de journalisme, écoles spécialisées, B T S...

Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, l'édition, la communication, la publicité, le journalisme, la traduction, l'interprétariat, les métiers de la culture et du social, le tourisme...

4.1.3. Bac scientifique (S)

Enseignements communs

Français, histoire-géographie, langues vivantes, maths, physique-chimie...

Enseignements de spécialité

Mathématiques, physique et chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique, écologie, agronomie et territoires (en lycée agricole)...

Principalement à l'université en médecine, pharmacie, odontologie, biologie, physique-chimie, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique, S T A P S, droit-sciences politiques, économie, gestion... mais aussi en classes prépa, écoles d'ingénieurs ou de commerce et écoles spécialisées, B T S...

Débouchés

Dans la santé, l'enseignement, la finance, l'industrie, l'environnement, l'agriculture, la recherche...

4.2. Le bac technologique

4.2.1. Bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (S T A V)

Enseignements communs

Biologie-écologie, physique-chimie, sciences économiques, sociales et de gestion, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences et techniques agronomiques...

Poursuite d'études

Principalement en B T S agricole (production, transformation, aménagement, commerce et services), certains D U T ou B T S du domaine de la biologie... Mais aussi en écoles d'ingénieurs après une classe prépa technologie-biologie (T B)...

Débouchés

Dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire, de l'environnement, du commerce, du tourisme vert...

4.2.2. Bac sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (S T I 2 D)

Enseignements communs

Maths, physique-chimie, histoire-géo, langues vivantes, enseignements technologiques transversaux ou en langue vivante 1...

4 spécialités dès la 1^{re} : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique.

Poursuite d'études

Principalement en B T S ou D U T, en écoles d'ingénieurs, en classes prépa (notamment T S I - technologie et sciences industrielles), à l'université...

Débouchés

Dans les secteurs du B T P, des énergies et du développement durable, de la construction navale, ferroviaire et aéronautique, la maintenance, les matériaux, la mécanique, l'audiovisuel, l'électronique, l'informatique, les télécoms, le numérique...

4.2.3. Bac sciences et technologies du design et des arts appliqués (S T D 2 A)

Enseignements communs

Design et arts appliqués (y compris en langue vivante 1), langues vivantes, physique-chimie, maths, histoire-géo...

Poursuite d'études

Principalement en B T S du domaine des arts appliqués, en écoles d'art pour préparer un diplôme des métiers d'art (D M A), un diplôme d'école, de communication visuelle, de design...

Débouchés

En architecture intérieure, en design industriel, dans la publicité, l'édition, la mode...

4.2.4. Bac sciences et technologies de la santé et du social (S T 2 S)

Enseignements communs

Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines, sciences physiques et chimiques, mathématiques...

Poursuite d'études

Principalement en B T S services et prestations des secteurs sanitaire et social, économie sociale et familiale, diététique, analyses de biologie médicale, métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie, D U T carrières sociales, en écoles paramédicales (diplôme d'État - D E d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale ; diplôme de technicien supérieur - D T S d'imagerie médicale et de radiologie thérapeutique...) ou du secteur social (D E d'assistant social, d'éducateur spécialisé...).

Débouchés

Dans le secteur du social et de la santé : conseiller en économie sociale et familiale, responsable dans les services à la personne, assistant des professionnels de santé, infirmier...

4.2.5. Bac sciences et technologies de laboratoire (S T L)

Enseignements communs

Maths, physique-chimie, français, histoire-géo, chimie-biochimie-sciences du vivant, mesure et instrumentation, enseignement technologique en langue vivante 1...

2 spécialités dès la 1^{re} : biotechnologies ; sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Poursuite d'études

Principalement en B T S et D U T en biologie, chimie, physique, industries agroalimentaires, hygiène-environnement... Mais aussi en classes prépa T B (technologie et biologie), T P C (technologie et physique-chimie), T S I (technologie et sciences industrielles), en écoles d'ingénieurs, en écoles spécialisées, à l'université...

Débouchés

Dans les laboratoires de mesure et de contrôle, les ateliers de production (industries chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires), le paramédical...

4.2.6. Bac sciences et technologies du management et de la gestion (S T M G)

Enseignements communs

Économie-droit ; management des organisations ; sciences de gestion, langues vivantes...

4 spécialités en terminale : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.

Poursuite d'études

Principalement en B T S et D U T en gestion, commerce, communication des entreprises, secrétariat, comptabilité, tourisme... Mais aussi en classes prépa économiques pour entrer en écoles de commerce, en écoles spécialisées, à l'université...

Débouchés

Dans les fonctions administratives, comptables ou commerciales des entreprises, les banques, les assurances, la grande distribution, le transport, la logistique, les entreprises industrielles...

4.2.7. Bac sciences et technologies de l'hôtellerie (S T H R)

Enseignements communs

Économie et gestion hôtelière, sciences et technologies des services, sciences et technologies culinaires, enseignement scientifique alimentation-environnement, enseignement technologique en langue vivante, maths, sciences, histoire-géo, français...

Poursuite d'études

Principalement en B T S de l'hôtellerie-restauration, mais aussi du tourisme, commerce et services, comptabilité et gestion... Mais aussi en écoles hôtelières et de commerce ou à l'université, en management, sciences et techniques de l'hôtellerie-restauration...

Débouchés

Dans les secteurs de la gestion hôtelière, les services d'accueil ou d'hébergement, la restauration et le tourisme...

4.2.8. Bac techniques de la musique et de la danse (T M D)

Enseignements communs

Maths, sciences physiques, histoire de l'art et des civilisations, E P S, exécutions instrumentales ou chorégraphiques, histoire de la musique ou de la danse, cours de musique ou de danse au conservatoire...

2 options dès la seconde spécifique : instrument ; danse.

Poursuite d'études

Priorité à la poursuite d'études supérieures en conservatoire ou à l'université.

Débouchés

Dans le domaine du spectacle comme pianiste, compositeur, danseur, chorégraphe... Mais aussi dans l'enseignement, l'animation socioculturelle, la gestion de spectacles...

5. Choisir la voie professionnelle

Choisir la voie professionnelle c'est se former à un métier soit comme apprenti (alternant travail en entreprise et formation en centre de formation d'apprentis), soit comme élève de lycée professionnel avec des stages en entreprise. Au bout de 2 ans pour le C A P et 3 ans pour le bac pro, on obtient un diplôme donnant accès à l'emploi mais aussi la possibilité de continuer ses études.

Cap sur le travail en équipe

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe, notamment en atelier, pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes.

Des projets collectifs (sportifs, artistiques, à caractère professionnel...) liés à vos centres d'intérêt permettront également ce travail à plusieurs.

Des enseignements généraux comme au collège

Lycéen ou apprenti, vous suivrez encore des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère...). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec l'entreprise et ses métiers.

Des enseignements pro en atelier et en entreprise

Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques.

L'autre partie (de durée variable) se passera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise...

Et pourquoi pas l'apprentissage?

Du C A P au diplôme d'ingénieur, tous les diplômes peuvent se préparer en apprentissage. Le principe : suivre une formation alternée entre un C F A (ou une section d'apprentissage ou une unité de formation en apprentissage, en lycée général et technologique ou en lycée professionnel, et qui sont fréquentées par environ 10 % des apprentis) et une entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en C F A et de 2 semaines chez l'employeur.

L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans (ou 15 ans après la 3e) à 25 ans qui s'engagent à préparer un diplôme professionnel. Ils cherchent eux-mêmes une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage.

Puis c'est l'entreprise qui les inscrit en C F A. Un contrat de travail rémunéré (entre 25 et 78 % du Smic selon l'âge et l'année du contrat), à durée déterminée ou indéterminée*, est signé par l'apprenti, l'employeur et le C F A, en vue de préparer un diplôme. Certains secteurs sont plus ouverts aux apprentis préparant un C A P. Renseignez-vous auprès des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, www.education.gouv.fr/, rubrique « Lycée / Les voies de formation et diplômes / Se former par l'apprentissage » et www.agriculture.gouv.fr, rubrique « Enseignement et recherche ».

INFO + : seconde pro à orientation progressive

Certains établissements professionnels volontaires expérimentent la seconde professionnelle à orientation progressive. Objectif : améliorer l'information sur les différents bacs pro pour permettre aux élèves de choisir l'orientation qui leur convient le mieux. À l'entrée en seconde pro, les élèves découvrent (pendant environ 12 semaines) les différentes spécialités de bac pro. À l'issue de cette période de découverte, les élèves connaissent les caractéristiques des différentes filières, leurs débouchés et leurs éventuelles poursuites d'études, et peuvent déterminer leur spécialité en toute connaissance de cause. Renseignez-vous auprès de votre collège pour connaître les établissements professionnels concernés par cette expérimentation.

INFO + : troisième SEGPA : objectif C A P ou C A P agricole

La plupart des élèves de troisième des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) se dirigent vers un C A P ou un C A P agricole pour apprendre un métier. En 2 ans, cette formation, préparée sous statut scolaire ou apprentissage, leur permet d'acquérir des

connaissances et des savoir-faire professionnels. Les élèves peuvent préparer leur diplôme et lycée professionnel (L P), en établissement régional d'enseignement adapté (Érea), en maison familiale et rurale (M F R) ou en centre de formation d'apprentis (C F A).

INFO + : Handicap

Les élèves handicapés peuvent aussi se former par l'apprentissage. Dans leur cas, pas de limite d'âge, possibilité de prolonger la durée de leur contrat et de suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le C F A à cause de leur handicap.

Pour plus d'informations, www.onisep.fr/handicap, rubrique « Vers l'emploi / Formation professionnelle / Handicap et apprentissage ».

INFO + : L'entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en seconde professionnelle ou en première année de C A P, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.

5.1. Le bac professionnel

Diplôme donnant accès à l'emploi, le bac pro offre une qualification reconnue de niveau IV sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement se réfère à des métiers et comprend des périodes de formation en entreprise. Il peut aussi permettre l'accès à l'enseignement supérieur, principalement en B T S.

Le parcours du bac pro se compose :

- d'une seconde professionnelle ;
- d'une première professionnelle ;
- d'une terminale professionnelle.

La seconde pro vous permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée). Elle commence à vous préparer à un bac pro précis qui comprend :

- des enseignements généraux identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services ;
- des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines réparties sur 3 ans) ;
- un accompagnement personnalisé : tout au long du parcours de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'un travail de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation, en particulier pour la préparation à la poursuite d'études.

Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Les élèves ayant opté pour les bacs pro :

- Commerce - Gestion Administration - Logistique - Sécurité-prévention - Services de proximité et vie locale - Vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (L V 2).

Enseignements hebdomadaires : de 32 heures 30 à 33 heures 30 (ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre).

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :

Enseignements professionnels : 13 heures 45 environ

Prévention-santé-environnement : 1 heure

Français et (ou) maths et (ou) langue vivante et (ou) arts appliqués : 1 heure 45 environ

Enseignements généraux

Français, histoire géographie, enseignement moral et civique : 4 heures 30

Mathématiques : 2 heures environ
Langues vivantes 1 et 2 : 4 heures environ
Arts appliqués cultures artistiques : 1 heure
E P S : 2 heures ou 3 heures
Accompagnement personnalisé : 2 heures 30

Enseignements et horaires en bac pro du secteur de la production et spécialités proches

Horaires hebdomadaires moyens : de 33 heures 30 à 34 heures 30 (ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre).

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :

Enseignements professionnels : 13 heures 45 environ
Économie-gestion : 1 heure
Prévention-santé-environnement : 1 heure
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués : 1 heure 45 environ

Enseignements généraux

Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique : 4 heures 30
Mathématiques, Sciences physiques et chimiques : 4 heures environ
Langue vivante : 2 heures environ
Arts appliqués cultures artistiques : 1 heure
E P S : 2 heures ou 3 heures
Accompagnement personnalisé : 2 heures 30

5.2. Le bac professionnel agricole

Il comprend :

- des enseignements généraux (français, histoire-géographie, documentation, langue vivante, biologie-écologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, E P S) ;
- des enseignements professionnels (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- des enseignements à l'initiative des établissements ;
- un stage collectif pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en seconde pro et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- des travaux pratiques renforcés (chantier école) ;
- une mise à niveau des élèves (1 semaine en seconde pro) ;
- des périodes de formation en milieu professionnel (18 à 22 semaines dont 4 à 6 semaines en seconde pro).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur www.agriculture.gouv.fr, Rubrique « Enseignement et recherche ».

5.3. Le certificat d'aptitude professionnelle (agricole)

Avec plus de 200 spécialités, le C A P / C A P agricole, préparé en lycée professionnel ou en apprentissage, est très apprécié des employeurs. Il se compose de 2 années d'études, visant l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.

La formation en C A P / C A P agricole comporte :

- des enseignements généraux (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;

- des enseignements technologiques et professionnels représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (T P) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du C A P / C A P agricole ;
- une période de formation en milieu professionnel de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

Enseignements et horaires en première année de C A P

Horaires hebdomadaires de 33 à 39 heures

Enseignements obligatoires

Français, histoire-géographie : 3 heures 30 ou 4 heures (Horaires variables selon la spécialité)

Maths-sciences (Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité) :

3 heures 30 ou 4 heures (Horaires variables selon la spécialité)

Langue vivante : 2 heures

Arts appliqués et cultures artistiques : 2 heures

E P S : 2 heures 30

Prévention, santé, environnement : 1 heure

Enseignement moral et civique (E M C) : 30 minutes

Enseignement technologique et professionnel : 17 heures ou 18 heures

Aide individualisée : 1 heure (cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths)

Enseignements facultatifs

Atelier d'expression artistique : 2 heures

Atelier d'E P S : 2 heures

5.4. Un diplôme professionnel et après ?

APRÈS UN BAC PRO / BAC PRO AGRICOLE OU UN C A P / C A P agricole

Bac pro et C A P / C A P agricole sont des diplômes d'insertion professionnelle immédiate. Néanmoins, vous pouvez aussi continuer à vous former.

Dans le cas d'une poursuite d'études après un C A P / C A P agricole, en préparant, par exemple, un second C A P, ou encore en intégrant une 1^{re} professionnelle, voire une 1^{re} techno... avec un excellent dossier :

La mention complémentaire (M C)

La M C se prépare en 1 an en lycée professionnel ou en apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un bac pro commercialisation et services en restauration, possibilité de préparer une M C employé barman ou sommellerie ; après un C A P coiffure, une M C coiffure coupe couleur...

Le certificat de spécialisation agricole (C S)

Le C S permet aux titulaires d'un diplôme professionnel d'acquérir des compétences professionnelles complémentaires à leur diplôme par la voie de l'apprentissage en 1 an (jardinier de golf par exemple). Il existe des C S accessibles après un C A P agricole, un bac pro ou un B T S agricole.

APRÈS UN C A P / C A P A

Le brevet professionnel (B P)

Le B P se prépare en 2 ans, en apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, préparateur en pharmacie, libraire, éleveur, paysagiste...) et est exigé dans certaines

professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier...

Le brevet des métiers d'art (B M A)

Le B M A se prépare en 2 ans après un C A P des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie...) fabriqués en petites séries ou à l'unité.

Le brevet technique des métiers (B T M)

Le B T M se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier, pâtissier...), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical... Le B T M est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

APRÈS UN BAC PRO / BAC PRO AGRICOLE

Le brevet de technicien supérieur / agricole (B T S / B T S A)

Préparé par 26 % des bacheliers pro (apprentis compris), le B T S / B T S A constitue une voie de réussite par l'enseignement supérieur... à condition d'avoir un bon dossier scolaire et une forte motivation. Grâce à une formation (en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage) tournée vers la pratique, avec un rythme de travail soutenu et un bon sens de l'organisation, le B T S permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design...). L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » à l'examen du bac assure l'entrée de droit dans un B T S du même domaine que le bac pro. Renseignez-vous sur les différentes formes d'accompagnement pédagogique spécifique qui sont proposées, dans les établissements scolaires, aux bacheliers pro.

Le diplôme des métiers d'art (D M A)

Accessible après un bac pro artisanat et métiers d'art ou un brevet de technicien arts appliqués, il forme des réalisateurs-concepteurs ou des artisans créateurs spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, des arts graphiques, du cirque, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle et du cinéma. Il se prépare en 2 ans, en lycée ou en apprentissage.

Le diplôme universitaire de technologie (D U T)

Le D U T se prépare en 2 ans en institut universitaire de technologie (I U T) au sein des universités. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Cette filière d'études n'est pas adaptée au profil des bacheliers pro, car elle privilégie la théorie et non la pratique et sélectionne les étudiants sur les matières générales. Moins de 1 % des bacheliers pro y tentent leur chance... avec de nombreux abandons avant même la fin de la première année...

INFO + : Qu'est devenu le B E P ?

Depuis 2009, le brevet d'études professionnelles (B E P) est devenu une certification intermédiaire du cursus bac pro en 3 ans. C'est à dire que sa préparation est intégrée dans la formation du bac pro. Sa présentation est obligatoire pour les scolaires, facultative pour les apprentis. Les épreuves sont majoritairement évaluées en contrôle en cours de formation (C C F). En cas d'échec, il est possible de se représenter à l'examen en conservant le bénéfice de ses notes (= ou > à 10/20) pendant 5 ans.

Le B E P reste un diplôme national de niveau 5 inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (R N C P).

Le brevet professionnel agricole (B P A)

Il est possible de préparer un B p A, diplôme national du ministère de l'agriculture, par l'apprentissage, en 2 ans après la 3^e. Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 9 spécialités de B P A.

INFO + : Diplômes et niveaux de qualification

Niveau 5 : C A P, B E P, diplôme nationale du brevet (D N B), certificat de formation générale (C F G).

Niveau 4 : bac générale, technologique ou professionnel, B P, B T ou équivalent.

Niveau 3 : diplômes de niveau bac + 2 (D U T, B T S, D E U G, écoles des formations sanitaires ou sociales... ou équivalent).

Niveau 2 : diplômes de niveau bac + 3 (licence, licence pro ou équivalent) ou bac + 4 (master 1, maîtrise ou équivalent).

Niveau 1 : diplômes de niveau bac + 5 (master 2, D E A, D E S S, doctorat, diplôme de grande école ou équivalent).

6. Liste des bacs pro

Accompagnement, soins et services à la personne, Option a : à domicile ; option B : en structure

Accueil-relation clients et usagers

Aéronautique, options avionique ; structure ; systèmes

Agencement de l'espace architectural

Agroéquipement

Aménagement et finition du bâtiment

Aménagements paysagers

Artisanat et métiers d'art, options communication visuelle pluri média ; facteur d'orgues organier ; facteur d'orgues tuyautier ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique

Aviation générale

Bio-industries de transformation

Boucher-charcutier-traiteur

Boulangier-pâtissier

Commerce

Commercialisation et services en restauration

Conducteur transport routier marchandises

Conduite et gestion de l'entreprise hippique

Conduite et gestion de l'exploitation agricole/systèmes à dominante cultures

Conduite et gestion de l'exploitation agricole/systèmes à dominante élevage

Conduite et gestion de l'exploitation agricole/vigne et vin

Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce ; pêche ; plaisance professionnelle

Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin

Construction des carrosseries

Cuisine

Cultures marines

Électromécanicien marine

Électrotechnique, énergie, équipements communicants

Esthétique, cosmétique, parfumerie

Étude et définition de produits industriels

Façonnage de produits imprimés, routage

Fonderie

Forêt
Gestion-administration
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Interventions sur le patrimoine bâti, options A : maçonnerie, B : charpente, C : couverture
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance des équipements industriels
Maintenance des matériels, option A : agricoles ; option B : travaux publics et manutention ; option C : parcs et jardins
Maintenance des véhicules, options A : voitures particulières ; B : véhicules de transport routier ; C : motocycles
Maintenance nautique
Menuiserie aluminium verre
Métiers de la mode-vêtements
Métiers de la sécurité
Métiers du cuir, options chaussures ; maroquinerie
Métiers du pressing et de la blanchisserie
Métiers et arts et de la pierre
Microtechniques
Optique-lunetterie
Ouvrages du bâtiment : métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilotage de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
Productions aquacoles
Productions horticoles
Productique mécanique, option décolletage
Prothèse dentaire
Réalisation de produits imprimés et plurimédias, options A : productions graphiques ; B : productions imprimées
Réparation des carrosseries
Services aux personnes et aux territoires
Services de proximité et vie locale
Systèmes électroniques numériques
Technicien conseil - vente de produits de jardin
Technicien conseil - vente en alimentation, options produits alimentaires ; vins et spiritueux
Technicien conseil - vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie ; option B : assistant en architecture
Technicien d'usinage
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Technicien en chaudronnerie industrielle

Technicien en expérimentation animale
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier-agenceur
Technicien modelleur
Technicien ouvrier
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements de surfaces
Transport
Transport fluvial
Travaux publics
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

POUR EN SAVOIR PLUS : www.onisep.fr/voie-pro

7. Vos questions, nos réponses...

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ? Pas d'hésitation : contactez les experts de l'Onisep et les conseillers d'orientation-psychologues pour recevoir une réponse personnalisée, immédiate (ou différée avec une réponse écrite documentée) et gratuite par courrier électronique, chat ou téléphone à partir de www.monorientationenligne.fr. Voici des exemples de questions... et de réponses !

Dès la rentrée prochaine, nous emménageons dans une autre région. Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée au lycée de ma fille ?

Vous devez contacter le service scolarité de l'inspection académique du département où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux que vous avez émis. Si votre fille est scolarisée dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du principal du collège d'origine qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-et-les-inspections-academiques.html>

Qu'est-ce que la sectorisation ?

La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile, sauf demande de dérogation de la part de la famille. Cette demande sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (I A - DASEN) accorde les dérogations selon des critères nationaux, par ordre de priorité et en fonction des directives fixées dans chaque académie pour l'année en cours :

1/ élèves en situation de handicap ;

2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;

3/ élèves boursiers au mérite ;

4/ élèves boursiers sur critères sociaux ;

5/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;

6/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;

7/ élèves suivant un parcours scolaire particulier.

Que faire après le bac pro ?

Le bac pro vise prioritairement l'insertion dans la vie active. Cependant, de plus en plus de bacheliers professionnels aspirent à continuer des études supérieures. Sous réserve d'un bon dossier, d'une forte motivation, d'un travail soutenu et d'une organisation rigoureuse, vous pouvez poursuivre en brevet de technicien supérieur (B T S) ou en brevet de technicien supérieur agricole (B T S A), à temps plein ou par la voie de l'apprentissage. Des dispositifs d'accompagnement destinés aux bacheliers professionnels sont mis en place dans un certain nombre de lycées, pour favoriser leur adaptation dans l'enseignement supérieur. Renseignez-vous auprès du centre d'information et d'orientation (C I O) le plus proche de chez vous. De plus, les élèves ou les apprentis ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » sont admis prioritairement en B T S dans une spécialité correspondant à leur bac.

Comment intégrer une section sportive scolaire ?

En fonction des décisions d'orientation et de votre niveau sportif (épreuves sportives en lien avec la fédération, et examen médical), vous pouvez intégrer une section sportive scolaire. Pour vous aider, parlez-en à votre professeur d'E P S et à votre entraîneur de club sportif. Renseignez-vous auprès de votre établissement sur les modalités retenues dans l'académie.

Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances.

En cas de difficulté, le principal de votre collège doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (C I O), en lien avec les services départementaux ou rectoraux de l'éducation nationale.

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes (ou de langues orientales) sont présentes en lycée général et technologique et en lycée professionnel (L P). Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder.

Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de seconde, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait en partie dans la langue de la section.

La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie par des échanges, et notamment par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens pro. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En troisième, il est rare d'avoir une idée précise de métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez le conseiller d'orientation-psychologue (Cop), consultez les ressources d'information au C D I, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise (« séquence d'observation en milieu professionnel ») pour interroger des professionnels sur leur parcours, rendez-vous aux salons, forums, journées portes ouvertes, appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès dans le Folios (ex-webclasseur).

Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de troisième, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise (« séquence d'observation en milieu professionnel ») lors de votre année de troisième pour observer les

conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.

8. Les formations après la troisième

Après la troisième vous pouvez vous diriger vers :

- **la voie professionnelle, pour préparer un bac pro ou un C A P ;**
- **la voie générale ou technologique, pour préparer un bac général, un bac technologique.**

Passerelles

Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de son profil.

Bac général

C'est un diplôme national organisé en séries : E S, L, S.

Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

Bac professionnel / Bac professionnel agricole

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur, brevet de technicien supérieur agricole (B T S / B T S A)...

Bac technologique en 3 ans après une seconde générale et technologique

C'est un diplôme national organisé en séries : S T I 2 D, S T D 2 A, S T M G, S T L, S T 2 S, S T A V, S T H R, T M D. Il prépare davantage à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur / agricole (B T S / B T S A), diplôme universitaire de technologie (D U T)... qu'à l'emploi immédiat.

B M A : brevet des métiers d'art.

B P : brevet professionnel.

B P A : brevet professionnel agricole.

B T : brevet de technicien. C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis qui se prépare à partir d'une seconde spécifique : dessinateur en arts appliqués ; métiers de la musique.

B T M : brevet technique des métiers.

B T S / B T S A : brevet de technicien supérieur / brevet de technicien supérieur agricole.

C A P / C A P agricole : certificat d'aptitude professionnelle / certificat d'aptitude professionnelle agricole. C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

C P G E : classes préparatoires aux grandes écoles.

C S : certificat de spécialisation.

D M A : diplôme des métiers d'art.

D U T : diplôme universitaire de technologie.

M C : mention complémentaire.

À noter : Seconde spécifique

Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une seconde spécifique (et non à partir d'une seconde générale et technologique) : S T H R ; Techniques de la musique et de la danse (T M D). C'est le cas également de certains B T (voir ci-dessus).

9. Élèves en situation de handicap

Comme tout élève, l'élève de troisième en situation de handicap doit préparer ses choix d'orientation. Cela implique des questionnements de sa part, pour trouver les formations et les établissements qui répondent à ses besoins éducatifs particuliers.

Qu'est-ce que le handicap ?

La loi définit le handicap se définit comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Que recouvre la situation du handicap ?

La définition du handicap est susceptible d'englober des situations très variées qui vont au-delà de l'idée parfois restrictive que l'on se fait du handicap. De ce fait, un élève dyslexique ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la maison départementale des personnes handicapées (M D P H) et ainsi bénéficier d'aménagements tout au long de sa scolarité.

Mon enfant est reconnu handicapé. Quels sont ses droits ?

La loi du 11 février 2005 a renforcé le droit de l'enfant à la scolarisation en milieu ordinaire en bénéficiant d'aides adaptées. Le projet personnalisé de scolarisation (P P S), arrêté par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C D A P H) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (M D P H) et avec l'accord de la famille, définit ces aides. Il intègre le projet d'orientation de l'élève, ainsi que les aménagements nécessaires à la compensation de son handicap. Enfin, la récente loi de refondation de l'école réaffirme que c'est à l'école de s'adapter à la diversité des élèves et non le contraire.

Au lycée, de quelles aides peut bénéficier mon enfant ?

Votre enfant peut bénéficier d'aides techniques (utilisation de matériel adapté), humaines (auxiliaire de vie scolaire), financières et d'aménagements des études et des examens. Dans ce dernier cas, il pourra bénéficier, par exemple, d'une majoration du temps de composition, avec un temps de repos suffisant entre les épreuves.

Concernant la voie pro (C A P, bac pro...)

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (R Q T H). Par ailleurs, l'apprenti ayant la R Q T H peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé.

Qui contacter et comment ? Enseignants référents, médecins scolaires et bien sûr maisons départementales des personnes handicapées (M D P H) sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'enseignant référent est chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation (P P S). Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la M D P H.

Pour plus d'informations sur les dispositifs, il suffit de consulter les sites des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Un jeune handicapé qui rentre en apprentissage peut-il être aidé ?

Dans certains centres de formation d'apprentis (C F A), un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (F I P H F P) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

On m'a proposé un Pap pour mon enfant dyslexique. De quoi s'agit-il ?

Le plan d'accompagnement personnalisé (Pap) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui répond aux besoins des élèves présentant des troubles des apprentissages, et pour lesquels des adaptations et aménagements pédagogiques sont nécessaires. Élaboré à la demande de la famille ou de l'équipe éducative, le Pap est mis en place par le chef d'établissement à partir des recommandations du médecin de l'éducation nationale. Mis en œuvre par les enseignants, le Pap est révisé tous les ans et accompagne l'élève tout au long de sa scolarité.

Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ?

Les Ulis sont des dispositifs au sein des collèges et des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, mentaux ou troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés).

Mon enfant est scolarisé en troisième, en Ulis, pour troubles des fonctions cognitives ou mentales. Quelles poursuites d'études envisager ensuite ?

Après avoir pris l'avis de ses professeurs, selon ses goûts, ses intérêts et ses capacités d'autonomie, l'enseignant référent pourra proposer plusieurs possibilités à votre enfant. Par exemple :

- entrer dans un dispositif Ulis en lycée ;
- entrer en lycée professionnel dans une classe de préparation au C A P ;
- suivre une formation en alternance dans un centre de formation d'apprentis (C F A), éventuellement adapté aux personnes handicapées ;
- poursuivre une formation professionnelle au sein d'un institut médico-éducatif (I M E) ou d'un institut médico-professionnel (I M P R O).

Ces différentes propositions seront discutées lors d'une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation puis soumises à la maison départementale des personnes handicapées (M D P H).

Mentions légales



**Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Office nationale d'information sur les enseignements et les professions

12 mail Barthélémy Thimonnier, CS 10450, Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00
Publication de l'Onisep

Directeur de la publication : George Asseraf

Directrice adjointe à la publication : Marie-Claude Gusto

SERVICES CENTRAUX

Éditions

Chef de département : Élisabeth Gros
Rédactrice en chef : Laurence Congy
Correction : Valérie Doineau

Ressources documentaires

Chef de département : Gilles Foubert
Documentation : Pierre Martin, Nathalie Remonus, Claire Magimel, Hélène de Compiègne

Plan de classement Onisep : ENS 72 00 20

Le kiosque : LEGT/LP

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep

Dépôt légal : janvier 2016